

PROCÈS-VERBAL COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

| | |
|---------------------|---|
| | BUREAU de la COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE |
| Réunion | Vendredi 30 septembre 2022 par visioconférence |
| Présidence : | Laurent KLIMCZAK, président de la CRA. |
| Présents : | Michel DI GIROLAMO, Didier VINCENT, Michel MONNIN, Fatma-Zohra KACEDALI |
| Assistent : | Clément TURPIN |

1. RESULTATS DES TESTS PHYSIQUES ET THEORIQUES

- ❖ Suite aux **tests théoriques** qui ont eu lieu les samedis 3, 4 et 24 septembre 2022 à Dijon :
- Etaient absents aux tests théoriques pour raisons médicales ou professionnelles avec justificatifs (17) : A. COLLIN, C. JEANNOT, J. ALMI, F. GUILLEMIN, O. LECOEUCE, J. VUITTENEZ, F. GUIGON, C. JUNG, A. CHATON, V. TODESCHINI, S. SID, D. VALLEJO, C. BRUGNAUX, C. CHANTHAVONG, K. VORILLION, B. TAHAROUNT, E. MOUGEOT.
 - Etaient absents aux tests théoriques pour raisons personnelles (18) : N. MARCELIN, M. PINGUET, J. ROLLAND, R. NAFIL, E. BOULET, J. BINACCHI, M. GARNIER, T. GILLET, G. GOMES, S. GOBEROT, S. HAMD AOUI, A. BOILEAU, C. SIMON, E. SIMON, E. VIGEOLA, A. BANDERIER, T. BAILLY, N. BRAGE.
 - Ont échoué aux tests théoriques (1) : D. BAIA.

En conséquence, il sera fait application de l'article 31 du règlement intérieur de la CRA (convocation à suivre).

- ❖ Suite aux **tests physiques** qui ont eu lieu les samedis 3, 4 et 24 septembre 2021 à Dijon :
- Etaient absents aux tests physiques pour raisons médicales ou professionnelles avec justificatifs (28) : N. COUILLAUD, Y. HUOT-MARCHAND, S. MAZZOLA, J. ALMI, F. GUILLEMIN, R. DE FREITAS, T. BAUDOT, Q. GUILLAUME, M. MOLINES, F. GUIGON, T. HUEL, J. LOREAU, C. JUNG, A. CHATON, A. FERREIRA, B. LECHINE, S. SID, D. VALLEJO, C. BRUGNAUX, C. CHANTHAVONG, C. DUGOURD, I. HOUADEF, K. VORILLON, S. ZEROUKI, D. RABIA, B. TAHAROUNT, J. VUITTENEZ, E. MOUGEOT.
 - Etaient absents aux tests physiques pour raisons personnelles (25) : J. ROLLAND, N. MARCELIN, M. PINGUET, R. NAFIL, E. BOULET, J. BINACCHI, J. HAVARD, S. RIVIERE, T. BAILLY, S. GOBEROT, S. HAMD AOUI, C. SIMON, E. SIMON, Y. TCHAKMAKDJI, E. VIGEOLA, A. BANDERIER, R. SELLA, N. BRAGE, M. GARNIER, T. GILLET, G. GOMES, H. JANNOT, R. BELKAID, N. LEMQADDEH, J. LIGIER.
 - Ont échoué aux tests physiques (10) : C. GIANCATARINA, JL. BUTTEFEY, B. ES SBITI, G. VIE, M. ZELFA KAALA, C. REMOND, Y. ILDIZ, L. GILBERT, M. JOLY, C. JACOT.

En conséquence, il sera fait application de l'article 33 du règlement intérieur de la CRA (convocation à suivre).

Les décisions figurant dans le présent procès-verbal sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours devant la commission régionale d'appel, en application des dispositions des articles 188 à 190 des règlements généraux.

Le Président,

Le secrétaire de séance,